

# COMMUNE DE BERLOZ

## AVIS - URBANISME

L'administration communale fait savoir que M. Miguel de Schaetzen, agissant au nom et pour le compte de ENECO WIND BELGIUM SA, ayant établi ses bureaux, Chaussée de Huy, 120F à 1300 WAVRE, a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue de Geer à 4257 BERLOZ, cadastré 1<sup>ère</sup> division, section A n°635C appartenant à M. A. PONCELET et Mme A. PIRET-GERARD.

Le projet consiste en LA REALISATION D'UN PARKING JOUXTANT LA CABINE DE TETE DU PARC EOLIEN BERLOZ/GEER, et présente les caractéristiques suivantes : dérogation à la zone agricole (CWATUP – art. 330, 11°).

**Les réclamations et observations, orales ou écrites, sont à adresser au Collège communal, du lundi 25 janvier au lundi 8 février 2016 inclus.**

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, rue Antoine Dodion n°10 à 4257 Berloz, du lundi au vendredi de 8.30 à 12.00 heures, les mercredis de 13.30 à 17.00 heures, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16.00 à 17.00 heures, ainsi que les samedis de permanence de 9.00 à 12.00 heures.

Des explications techniques seront fournies le jeudi 28 janvier 2016, de 9.00 à 12.00 et de 13.30 à 17.00 heures à la même adresse.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées le lundi 8 février 2016 de 16.00 à 16.30 heures à l'administration communale.

A Berloz, le 21 janvier 2016.

Le Bourgmestre,  
Joseph Dedry

